



Lycée RACINE 75008 PARIS
lycee_racine@yahoo.fr
http://lyc-racine.ac-paris.fr
N°Nat: 0750664P
20 rue du Rocher
Tél: 01.45.22.11.51
Fax: 01.45.22.68.66
38 rue de Naples
Tél: 01.45.22.23.95

CLASSES A HORAIRES AMENAGES (ou double cursus)

Année scolaire 2011/2012

MODALITES D'INSCRIPTION

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES (ou double cursus)

Les classes à horaires aménagés (ou double cursus) scolarisent des élèves qui suivent un **enseignement artistique de haut niveau et intensif** au Conservatoire National Supérieur de Musique, en Conservatoire à Rayonnement Régional, à la Maîtrise de Paris, ou dans tout autre établissement.

Ce double cursus leur permet de préparer un **baccalauréat littéraire** (série L) ou un **baccalauréat scientifique** (série S).

Les cours se déroulent de **8h00 à 13h00** (14h00 pour certaines options).

Le lycée offre un service de restauration (pas d'internat).

En SECONDE, le nombre de places est limité à 120; en PREMIERE et TERMINALE en fonction des places disponibles.

Un bon niveau scolaire et artistique est exigé pour suivre avec bénéfice une scolarité double cursus.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission est prononcée sous réserve du passage en classe supérieure décidée au conseil de classe du troisième trimestre. Les élèves ayant réussi le concours d'entrée au Conservatoire à rayonnement régional de Paris, à la maîtrise de Paris, au conservatoire national supérieur de Paris, ou autres conservatoires de Paris sont prioritaires; les autres dans la limite des places disponibles.

Dans un premier temps, une commission préparatoire examinera la conformité des dossiers tant sur le plan scolaire qu'artistique. Il n'y a pas d'entretien.

Dans un deuxième temps, une commission académique présidée par Monsieur l'Inspecteur d'académie établira la liste des candidats retenus.

Le 29 juin, après la fin des épreuves du BREVET, les candidats sont invités à prendre connaissance de leur affectation soit dans le collège d'origine, soit sur le site INTERNET de l'Académie de Paris à partir de son numéro INE et de sa date de naissance.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

Pour une entrée en SECONDE A HORAIRES AMENAGES, la famille doit obligatoirement remplir le dossier d'orientation post-troisième donné par le collège d'origine.
(y compris pour les élèves venant d'autres académies).

Pour une entrée en PREMIERE OU TERMINALE A HORAIRES AMENAGES, la famille doit obligatoirement effectuer une demande de changement d'établissement validée par le chef d'établissement d'origine.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

sera composé des pièces suivantes:

- ① Fiche de renseignement → pour une meilleure lisibilité, merci de la remplir, si possible, en utilisant le traitement de texte
- ② Attestation validée et signée par la structure artistique faisant état du cursus suivi, des examens passés et du niveau acquis en mai 2011.
- ③ Photocopies des deux bulletins scolaires de l'année scolaire en cours (2010/2011)

La date limite de réception du dossier est fixée au VENDREDI 13 MAI 2011 (cachet de la poste faisant foi)

Le dossier sera agrafé dans l'ordre ①②③ et adressé dans une pochette plastique ouverte **obligatoirement et uniquement en recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci dessous:**

LYCEE RACINE
Candidature en **CLASSE A HORAIRES AMENAGES**
Mme DARNAL Secrétariat
20 rue du Rocher 75008 PARIS

Tout dossier incomplet, mal renseigné et transmis hors délai ne sera pas pris en compte